



Commune de Serrières-de-Briord

Lieu : Mairie de Serrières-de-Briord

Date de transmission de la convocation : 26 août 2025

Séance du conseil municipal du 02 septembre 2025 à 20 h 00

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-cinq, le deux septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni dans la salle du Conseil, en séance publique, sous la présidence de M. Daniel BÉGUET, Maire

Présents :

M. Daniel BÉGUET, Maire

M. David RENAUD, Mme Denise VOLLAT, M. Thierry LADREYT, Mme Corinne SABONNADIÈRE, adjoints

M. Mohammed BARBOUCHA, M. Serge BOURDIN, M. Tom CHRISTIN, Mme Sandrine MARILLET, conseillers municipaux

Absentes représentées :

Mme Christine CHURY, conseillère municipale, représentée par Mme Denise VOLLAT

Mme Laure DE FILPO, conseillère municipale, représentée par M. Tom CHRISTIN

Absents Mme Bérangère LUCI, M. Pierre MENUT, conseillers municipaux

Quorum

Le Président vérifie le nombre d'émargements sur la feuille de présence. Au moins 7 membres sont présents, le quorum est atteint.

Le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Nombre de conseillers en exercice : 13 – Nombre de présents : 9 Nombre de votants : 11

Ouverture de la séance

Monsieur le Maire, en sa qualité de président ouvre la séance du conseil à 20 h 00.

Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Maire, indique que conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit nommer, au début de chacune de ses séances, un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur Serge BOURDIN est désigné à la majorité des suffrages exprimés comme secrétaire de séance.

Vote :

- Pour : 11
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

Ordre du jour

Monsieur le Maire en qualité de Président rappelle l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 10 juillet 2025
2. Informations et questions diverses

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 10 juillet 2025

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté par les élus présents lors de ladite séance, au commencement de la séance suivante, après prise en compte éventuelle de leurs remarques.

Élus présents lors du dernier Conseil Municipal et présents au Conseil Municipal du 02 septembre 2025 :

M. Daniel BÉGUET, Maire

M. David RENAUD, Mme Denise VOLLAT, M. Thierry LADREYT, Mme Corinne SABONNADIÈRE, adjoints

M. Mohammed BARBOUCHA, M. Serge BOURDIN, M. Tom CHRISTIN, conseillers municipaux

Après avoir délibéré, les élus présents lors de la séance du Conseil Municipal du 10 juillet 2025 approuvent à la majorité des suffrages exprimés le procès-verbal du conseil municipal.

Vote :

- Pour : 8
- Contre : 0
- Abstention : 0

2 – Informations et questions diverses

2-1 Travaux de sécurisation des falaises

Les travaux ont commencé le 1^{er} septembre 2025 : installation du chantier, approvisionnement du matériel, installations des panneaux de routes barrées, pose de matelas de protection sur les ouvrages. La durée du chantier est de 11 semaines.

La base vie a été installée dans l'enceinte d'une entreprise locale, le raccordement en eau et en électricité est en cours. L'utilisation d'un hélicoptère sera nécessaire comme engin de levage, une zone pour le bon déroulement des héliportages a été définie en concertation avec tous les intervenants.

En amont des travaux, une réunion de concertation s'est tenue en mairie, le jeudi 28 août 2025. Cette réunion avait pour but d'informer sur les travaux à réaliser ainsi que les contraintes et les mesures de sécurité associées. Du 1^{er} septembre 2025 au 14 novembre 2025, la RD 32 entre la

Commune et la Commune de Bénonces sera fermée à la circulation ; une déviation sera mise en place par Seillonnaz et Montagnieu.

Les travaux débiteront par la falaise de Chateland qui fera l'objet d'opérations de « purge » avec l'usage d'explosifs afin de réduire les risques liés aux éboulements rocheux.

Les travaux s'échelonneront sur 5 ans. Ce calendrier est dû aux contraintes environnementales qui ne permettent d'intervenir que quelques semaines par an, ces travaux devront, en effet, respecter les cycles de reproduction, d'envols et d'hibernation de différentes espèces protégées : oiseaux, chiroptères.

Les habitants de la commune seront informés au préalable des tirs d'explosifs.

En ce qui concerne la demande de subvention au titre du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs pour la réalisation de travaux de sécurisation des falaises de la Craz et de Seyssel, un avis favorable émanant de la Préfecture de l'Ain est parvenu en mairie. Le montant prévisionnel de cette subvention s'élève à 1 199 115,50 euros, correspondant à 50 % du montant prévisionnel des travaux.

2-2 Sinistre du 21 août 2025

Dans la nuit du 20 au 21 août 2025, un incendie volontaire a détruit le bloc « toilettes sèches » situé à la zone des loisirs. L'auteur des faits a été identifié.

Une plainte a été déposée auprès de la Gendarmerie et le sinistre a été déclaré à l'organisme d'assurance.

L'organisme assurant la Commune a fait parvenir un courrier indiquant que ce sinistre était instruit dans le cadre de la garantie incendie du contrat, laquelle est assortie d'une franchise de 766 €.

Le Maire indique que ce bloc « toilettes sèches » avait été acquis en 2021 pour un montant de 20 520,00 € HT.

Il sera nécessaire de prévoir l'installation d'un nouveau bloc de sanitaires. Une possibilité d'installation d'un bloc de sanitaires traditionnel sera à étudier.

2-3 Groupe Scolaire

La rentrée des classes s'est passée dans de bonnes conditions.

Les effectifs de la rentrée sont de 145 élèves pour 6 classes. Les effectifs sont supérieurs aux prévisions établies en juin car des inscriptions ont été enregistrées au cours de l'été.

2-4 Système de vidéoprotection

Les travaux pour la mise en place d'un réseau de caméras de vidéoprotection sont en cours. Ce réseau devrait être opérationnel avant la fin de l'année 2025.

L'arrêté préfectoral portant autorisation d'un système de vidéoprotection a été délivré au cours du mois de juin 2025.

2-5 Local commercial

Les gérants de la boucherie-charcuterie ont décidé de cesser leur activité sur la Commune.

Cette activité sera reprise avant la fin de l'année 2025 par un nouveau gérant.

2-6 Recherche de locaux

La Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain informe que deux organismes sont à la recherche de locaux :

- Service de médecine préventive du Centre de Gestion de l'Ain : Les locaux actuellement occupés à Meximieux devront être libérés dans les prochains mois et les agents des collectivités territoriales devront donc se rendre à Péronnas.
- Service Ain Sport Santé : Dans le cadre du Dispositif d'Accompagnement à la Pratique d'Activité Physique, des bilans personnalisés à destination de personnes âgées, de personnes en situation de handicap sont réalisés actuellement sur Ambérieu-en-Bugey. La fermeture du lieu actuel contraint cet organisme à trouver un nouveau lieu d'accueil pour ces bilans.

Il est décidé de proposer le bâtiment annexe de la mairie.

2-7 Restaurant du Point Vert

Le gérant du Restaurant du Point Vert a fait remplacer le carrelage de la partie « plonge » et a fait réaliser des travaux d'électricité.

2-8 Etablissement Les Charmilles – Association le Prado

Considérant les différents dysfonctionnements, le Conseil Départemental de l'Ain a placé sous administration provisoire l'établissement Les Charmilles - Association le Prado. Cette administration provisoire d'une durée de 6 mois a débuté le 04 août 2025.

2-9 Rivière de la Pernaz - Canyoning

Suite à l'accident de canyoning survenu au cours du mois d'août, il est rappelé que l'arrêté préfectoral autorise la descente du 15 avril au 31 juillet et du 1^{er} septembre au 31 octobre entre 10h et 18 h.

2-10 Rue de l'Église

Suite aux difficultés rencontrées par les riverains de la rue de l'Église (stationnements, affluence trop importante pendant la période estivale), une personne habitant dans cette rue a été rencontrée au cours de l'été.

Au cours de cette rencontre, plusieurs propositions ont été faites par cette personne :

- Place de l'Église : Indication du stationnement interdit plus visible
- Place de l'Église : Mise en place de poubelles
- Rue de l'Église : Mise en place d'un sens interdit sauf riverains.

Ces propositions seront étudiées et des mesures seront à prendre avant l'été prochain.

2-11 Projet de signalétique des commerces du Cœur de Village

Le projet de signalétique des commerces du Cœur de Village consiste à réaliser un habillage d'un portique bi-mât existant en totem double face.

Ce projet a été transmis pour avis aux commerçantes nouvellement installées dans le Cœur de Village. Dès leur retour, ce projet de signalétique sera validé.

2-12 Illuminations pour l'hiver 2025 - 2026

Un contact sera pris avec la société spécialisée dans la location des illuminations. Une demande de changement de décors sera faite.

2-13 Recensement de la population en 2026

Le recensement de la population communale aura lieu du jeudi 15 janvier 2026 au samedi 14 février 2026. Madame Corinne SABONNADIÈRE sera nommée coordonnateur communal au cours de la prochaine séance du conseil municipal.

2-14 Groupe scolaire : Demande d'affichage « Espace sans tabac »

Dans le cadre de l'application du décret relatif aux espaces sans tabac, il est proposé de rappeler cette interdiction de fumer aux abords du Groupe Scolaire. Un affichage sera mis en place à l'entrée de l'établissement.

2-15 Optimistic Festival

Ce festival a eu lieu du 22 août 2025 au 24 août 2025, les organisateurs du festival ont indiqué que celui-ci s'était passé dans de bonnes conditions. De plus, aucune remarque n'est parvenue en mairie.

2-16 Commission de l'environnement

La matinée nettoyage de la Commune prévue en juin 2025 a été annulée en raison des mauvaises conditions climatiques. Il est donc décidé de reporter cette matinée nettoyage au samedi 04 octobre 2025 à partir de 9 heures. Cette activité ne sera pas proposée aux élèves du Groupe Scolaire car trop proche de la rentrée des classes.

2-17 Octobre Rose 2025

Il sera étudié la possibilité d'organiser cette manifestation. Cette manifestation nécessitera la recherche de bénévoles.

2-18 Commission d'action sociale

La commission d'action sociale se réunira, en mairie, le jeudi 02 octobre 2025 à 18 heures.

2-19 Forum intercommunal des associations

Il est rappelé que le forum intercommunal des associations aura lieu, cette année, le vendredi 05 septembre à Lhuis.

2-20 Fixation de la date du prochain conseil municipal

Le prochain Conseil Municipal se tiendra en Mairie le vendredi 03 octobre 2025 à 20 heures.

Les sujets étant épuisés, le président lève la séance du Conseil Municipal du 02 septembre 2025 à 21 h 35.

Serrières-de-Briord, le 02 septembre 2025

Daniel BÉGUET

Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Daniel Béguet', with a stylized flourish at the end.

Serge BOURDIN

Secrétaire

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Serge Bourdin', with a stylized flourish at the end.